



ARRETE MUNICIPAL N° 46/2025
portant autorisation d'occupation du domaine public
rue des Messieurs et rue Principale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux Pouvoirs de Police du Maire ;

Vu la demande présentée par l'entreprise HUBER SAS, en vue d'occuper le domaine public le long de la parcelle 60, section 2 rue Principale et rue des Messieurs à SUNDHOUSE du 18/06/2025 au 31/07/2025 pour sécuriser la fouille et les travaux de sous-sol de la parcelle ;

Considérant que rien ne fait objection à l'occupation du domaine public pendant la durée sollicitée le long de la propriété ;

Considérant que ladite demande n'entrave pas la circulation ;

ARRETE

- Article 1 :** L'entreprise HUBER SAS est autorisée, aux fins de sa demande, à occuper le domaine public aux conditions particulières ci-après ;
- Article 2 :** L'occupation du domaine public portera sur le trottoir longeant la parcelle n°60, section 2, située rue Principale à Sundhouse ;
- Article 3 :** L'occupation concernera également deux places de stationnement situées le long de la parcelle n°60, section 2, rue des Messieurs à Sundhouse.
- Article 4 :** En raison de l'inaccessibilité du trottoir situé rue Principale, les piétons devront emprunter le trottoir opposé.
- Article 5 :** La durée d'occupation est autorisée du 18/06/2025 et jusqu'au 31/07/2025.
- Article 6 :** L'entreprise HUBER SAS est tenue, sous sa responsabilité, de mettre en place une signalisation conforme aux règles de l'art afin d'informer les usagers de l'occupation du domaine public. Aucune entrave particulière à la circulation ne sera autorisée ni tolérée. L'entreprise prendra par toutes dispositions nécessaires pour que les lieux soient remis en état à l'issue des travaux.
- Article 7 :** Les droits des tiers sont expressément réservés. La présente autorisation est délivrée sous cette réserve.
- Article 8 :** Mme la Secrétaire Générale, MM. les Agents Techniques assermentés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation sera adressée à M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim.

Fait à SUNDHOUSE, le 17 juin 2025



Le Maire,
Mathieu KLOTZ